

Contrôle des habitants

Actualités



Le contrôle des habitants est chargé de tenir le registre de tous les habitants et d'en assurer la mise à jour constante.

Il règle en outre les conditions de séjour et de travail des ressortissants étrangers (obtention et renouvellement des autorisations de séjour et de travail).

Il a pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs, les naissances, les décès, les changements d'adresse et d'état civil.

Il communique sur demande à une personne ou une organisation privée

des renseignements sur un particulier si le requérant fait valoir un intérêt légitime.

Il délivre diverses attestations (résidence, établissement, vie, etc.) ainsi que les cartes d'identité des citoyens suisses.

Heures d'ouverture

Du lundi au mardi de 14h00 à 17h00, mercredi matin de 09h00 à 12h00 et le jeudi après-midi de 14h00 à 18h00.

Contact

Fabienne Rossier

Collaboratrice administrative

+41 27 282 50 10

